

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 5 OCTOBRE 2021 ET CONSULTATION ÉCRITE SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 38-6-2021, 39-11-2021 ET 58-1-2021 VISANT À ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par les projets de règlement ci-dessus mentionnés, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption des projets de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 octobre 2021, celui-ci a adopté, par résolution, les projets de règlement suivants :

- Projet de règlement numéro 38-6-2021 intitulé «*Règlement modifiant le plan d'urbanisme révisé afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant la gestion de la fonction commerciale*».
- Projet de règlement numéro 39-11-2021 intitulé «*Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant la gestion de la fonction commerciale*».
- Projet de règlement numéro 58-1-2021 intitulé «*Règlement modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les demandes pour un changement d'usage commercial ou industriel dans la zone agricole*».

2. Résumé du projet de règlement numéro 38-6-2021

Ce projet de règlement vise à apporter les modifications requises au plan d'urbanisme municipal afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 20-557 portant sur la gestion de la fonction commerciale. Ces modifications portent sur la mise à jour des données relatives à l'activité commerciale et les conditions applicables pour autoriser, dans certaines parties de la zone agricole, le remplacement d'un usage commercial ou industriel existant par le biais du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

3. Objet des projets de règlement numéros 39-11-2021 et 58-1-2021

Le projet de règlement numéro 39-11-2021 a pour objet d'apporter les modifications requises au règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains. Le projet de règlement a aussi pour objet de modifier certaines dispositions suite à la signature de l'entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives.

Ces modifications portent, notamment, sur l'ajout de certaines définitions, le retrait de la norme de superficie maximale de plancher pour les bâtiments situés dans les zones à dominance commerciale et les devoirs et pouvoirs de l'inspecteur de rives.

Le projet de règlement numéro 58-1-2021, modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a également pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains. Les modifications ont trait aux critères d'évaluation qui doivent être respectés lors de l'étude d'une demande visant à remplacer, dans certaines parties de la zone agricole, un usage commercial ou industriel existant par un usage autre qu'agricole.

Ces projets de règlement, étant adoptés à des fins de concordance au schéma d'aménagement, ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

4. Assemblée publique de consultation et consultation écrite

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 16 novembre 2021 à 19 h 15 à la salle du conseil municipal située au 233 rang de Michaudville**, à Saint-Barnabé-Sud. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera les projets de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Les projets de règlement font également l'objet d'une consultation écrite qui se tiendra du 11 au 29 octobre 2021. Durant cette période, les personnes et les organismes qui le désirent peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit à l'adresse suivante :

Bureau municipal de Saint-Barnabé-Sud
165, rang de Michaudville
Saint-Barnabé-Sud (Québec) J0H 1G0

ou par courriel à l'adresse info@saintbarnabesud.ca

5. Consultation des projets de règlement

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet de la municipalité sous l'onglet *Conseil municipal / Règlements*. Ils peuvent également être consultés au bureau municipal, sur rendez-vous, durant les heures régulières d'ouverture. Toute personne peut également demander des informations supplémentaires quant au contenu des projets de règlement en appelant au bureau municipal au numéro (450) 792-3030.

DONNÉ à Saint-Barnabé-Sud, ce 11^e jour du mois d'octobre 2021



Linda Normandeau
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière